

# COMMUNE DE HAUTERIVES

## Délibérations du Conseil municipal Séance du 4 juin 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juin à 19 h 15, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 24 mai 2019.

**Présents** : Mmes Odile LAFITTE, Eliane BIANCHERI, Delphine LALLIER, Marinette NOIR, Véronique BOURGEON, Estelle MATHON, MM. André BACHELIN, Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Serge BONGARD, Yann FELIX, Patrice PEY, Bertrand FROGET, Serge VOLLE.

**Absents excusés** : Mme Geneviève REVOL, M. Jordan LEGER.

**Pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Mme Odile LAFITTE.

---

**La séance est ouverte à 19 h 15.**

### **Délibération n° 1 : Tarifs exposition au château communal**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les tarifs suivants applicables durant la période du 8 juin au 31 août 2019 au Château pour l'exposition de peinture Mi (Mathieu IQUEL).

**TARIF UNIQUE** : 3.00 €.

**TARIF BILLET COMMUN PALAIS + EXPO** : 10,00 €.

#### **ENTREE GRATUITE :**

Chauffeurs de groupes.

Groupe adulte : une gratuité accompagnateur pour 20 personnes payantes

Groupe enfant : gratuité aux accompagnateurs de groupe d'enfants

Groupe handicapé : une gratuité accompagnateur pour 5 personnes handicapées payantes Apporteurs d'affaires,

Offices de tourisme, autocaristes : une gratuité pour 10 personnes payantes

Enfants jusqu'à 16 ans inclus,

Il est accordé une entrée gratuite sur présentation de justificatif dans les cas suivants : Hauterivois, personnalités officielles, professionnels du tourisme, carte de presse, carte Ministère de la culture, carte ICOM, guides conférenciers, chauffeurs de groupes

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

---

### **Délibération n° 2 : Création d'emplois contractuels saisonniers pour le Palais idéal et le château communal**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la [loi n° 82-213 du 2 mars 1982](#) relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la [loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu [l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison *du surcroît de travail conséquent AU PALAIS IDEAL ET AU CHATEAU COMMUNAL pour l'exposition estivale,*

Il y aurait lieu, de créer quinze emplois contractuels saisonniers d'adjoint du patrimoine à temps complet ;

**Monsieur le Maire propose :**

**1. la création de :**

Un emploi contractuel saisonnier d'Adjoint du patrimoine du 6 au 30 juin 2019,

Un emploi contractuel saisonnier d'Adjoint du patrimoine du 6 juin au 15 août 2019,

Deux emplois contractuels saisonniers d'Adjoint du patrimoine du 7 juin au 31 juillet 2019,

Quatre emplois contractuels saisonniers d'Adjoint du Patrimoine du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019,

Un emploi contractuel saisonnier d'adjoint du Patrimoine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019,

Un emploi contractuel saisonnier d'adjoint du Patrimoine du 8 juillet au 31 août 2019,

Deux emplois contractuels saisonniers d'Adjoint du patrimoine du 1<sup>er</sup> au 31 août 2019,

Deux emplois contractuels saisonniers d'Adjoint du patrimoine du 3 au 31 août 2019,

Un emploi contractuel saisonnier d'adjoint du Patrimoine du 1<sup>er</sup> au 15 août 2019.

**2. de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,**

**3. que la rémunération sera basée sur l'indice Brut 348, majoré 326,**

**4. d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 15 agents contractuels pour pourvoir ces emplois.**

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

---

### **Délibération n° 3 : Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 28 mars 2019,

Considérant que Monsieur Raphaël PASCAL, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur la Commune de Hauterives figure sur la liste d'aptitude de l'accès au grade d'agent de maîtrise du 29 mars 2019,

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :**

**1 -** La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps *complet* à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise.

**2 –** la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe dès nomination de Monsieur Raphaël PASCAL au grade d'agent de maîtrise.

**3 –** la modification du tableau des emplois.

**4 –** l'inscription au budget des crédits correspondants.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

---

### **Délibération n° 4 : Opération façades avec la Communauté de communes Porte de DROMARDECHE**

Le Programme Local de l'Habitat 2017 - 2023 de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, approuvé en date du 12 octobre 2017, est dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions. Ce programme définit la politique de l'habitat à l'échelle du territoire de Porte de DrômArdèche, en précisant

les enjeux et les objectifs à atteindre, afin d'accompagner la résolution des problématiques observées lors de son élaboration.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes de Porte de DrômArdèche a acté, par décision du bureau en date du 13 décembre 2018, la mise en place du dispositif concourant à inciter à la rénovation des façades (Action n° 21) pour chacune des communes volontaires.

Ce dispositif a pour objectif la requalification urbaine des axes ou secteurs vitrines afin d'améliorer l'image et l'attractivité des communes du territoire.

Les bénéficiaires sont :

- les propriétaires bailleurs ou occupants de logements,
- les propriétaires de commerces inclus dans un immeuble d'habitation.

L'aide versée par la communauté de communes s'élève à 20 % du montant des travaux TTC plafonnée à 1 000 € par dossier de rénovation. L'aide allouée par la commune doit au moins être égale à l'aide versée par la communauté de communes. L'aide financière de la commune est fixée à 20 % du montant des travaux soit une aide communale plafonnée à 1 000 € par dossier.

Le règlement précisant les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution des aides à allouer aux bénéficiaires est annexé à la délibération.

En complément, il a été défini, en partenariat avec la communauté de communes, le périmètre d'intervention du dispositif. Celui-ci est également annexé à la délibération. Seules les façades incluses dans le périmètre pourront être éligibles à l'aide versée sous condition de respecter les autres conditions d'éligibilité précisées dans le règlement.

Le budget alloué à ce dispositif par la communauté de communes pour l'ensemble des communes volontaires est fixé à 35 000€ pour la première année.

Le budget annuel dédié à ce dispositif par la commune est limité à 5 000 €.

**Il est proposé d'acter la mise en place du dispositif de rénovation des façades sur notre commune, et d'approuver le projet de périmètre ci-annexé.**

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### **Délibération n° 5 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DROMARDECHE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-6-1,

Vu le code électoral,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013137-0013 portant constitution de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche,

Considérant que la commune est membre de la communauté de Communes Porte de DrômArdèche,

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août au plus tard de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, soit jusqu'au 31 Aout 2019, pour procéder par un accord local à la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations applicable au 1er janvier 2019 ;

Considérant les règles d'accord local fixées par l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'un accord local doit être validé par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci, cette majorité devant comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, l'organe délibérant se fera selon les dispositions de droit commun,

Le Maire expose que le Conseil communautaire a examiné lors de sa séance du 19 Avril 2019 le nombre et la répartition de droit commun des sièges prévus par commune au sein de l'EPCI ; Compte tenu du nombre important de délégués prévus pour les communes qui ont le plus d'habitants, et afin de rééquilibrer la représentation des autres communes, les membres du conseil communautaire ont examiné les conditions d'un accord local.

C'est l'accord local « 4 » du tableau présenté en conseil communautaire qui a été choisi, validé par la Préfecture, qui est proposé pour délibération du conseil municipal.

*Pour rappel, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer est le conseiller communautaire suppléant.*

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal :

- approuve l'accord local fixant à 54 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, et la répartition suivante :

Commune	Nombre de sièges
Saint-Rambert-d'Albon	6
Anneyron	4
Saint-Vallier	4
Saint-Sorlin-en-Valloire	2
Sarras	2
Saint-Uze	2
Albon	2
Hauterives	2
Saint-Barthélemy-de-Vals	2
Châteauneuf-de-Galaure	2
Épinouze	2
Beausembant	1
Andancette	1
Lapeyrouse-Mornay	1
Andance	1
Laveyron	1
Eclassan	1
Le Grand-Serre	1
Claveyson	1
Lens-Lestang	1
La Motte-de-Galaure	1
Manthes	1
Moras-en-Valloire	1
Champagne	1
Ponsas	1
Arras-sur-Rhône	1
Peyraud	1
Mureils	1
Ozon	1
Saint-Martin-d'Août	1
Tersanne	1
Saint-Avit	1
Saint-Étienne-de-Valoux	1
Ratières	1

Fay-le-Clos	1
TOTAL	54

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### **Délibération n° 6 : Tarifs boutique**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,  
Après en avoir délibéré,  
**FIXE** le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs suivantes (TVA incluse), **à compter du 7 juin 2019** :

<b>libellé article</b>	<b>prix de vente ttc</b>
<b>ARTISANAT</b>	
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,00
PORTE CLE CAILLOU	7,80
CLIC CLAC	9,50
MAGNET CAILLOU	4,40
MOULAGE DEESSE	4,70
MOULAGE DES	4,70
MOULAGE ANIMAUX	4,50
MOULAGE CHIEN	17,90
MOULAGE GEANTS	20,50
MOULAGE PIERRE GM	8,00
MOULAGE PIERRE PM	4,70
MOULAGE PALAIS	34,50
SPIRALE	59,00
LAMPE MUSICALE	79,00
TABLEAU GEANTS	39,00
ANIMAUX PATE A PAPIER	23,00
CABANE OISEAU A FABRIQUER	9,50
ENVELOPPE CADEAUX	5,00
GUIRLANDE	11,50
MARQUE PAGE PLUME	5,50
BRACELET FANTASIE (société martineau)	7,35
<i>PORTE CLE</i>	15,00
<i>BOUCLE D OREILLE</i>	39,00
<i>BOUCLE D OREILLEPA</i>	25,00
<i>PENDENTIF CORDON</i>	29,00
<i>PENDENTIFC GEANT CORDON</i>	21,00
<i>PENDENTIF PA CORDON PM</i>	15,00
<i>PENDENTIF PA CORDON GM</i>	21,00
<i>BRACELET CORDON</i>	25,00
<b>ENFANTS</b>	
BOULE NEIGE	4,80
BOULE DE NEIGE	5,90

BOULE DE NEIGE ANIMAL	6,00
BOUSSOLE	3,80
MEMORY	11,00
APPAREIL PHOTO ENFANTS	4,10
PELUCHE chouette	13,20
PELUCHE ecureuil	13,20
PELUCHE lapin	13,20
PELUCHE chauve souris	13,20
PELUCHE tortue	13,20
PELUCHE mouflon	13,20
PELUCHE cheval	13,20
JEU VIDEO	10,00
TORCHE DYNAMO ECOTRONIC	9,50
PORTE CLE ANIMAUX TATIRI	5,40
PORTE CLE	2,20
PORTE CLE SIFFLET DANI	4,60
ANIMAUX QUI BOUGENT	2,80
BOULE VOLANTE	2,00
DROLES DE TETES	2,00
TOUPIES	4,00
OISEAUX SIFFLEURS	4,50
COLORIAGE (3 modèles)	3,00
MAQUETTE	2,50
CAHIER DE REVERIE BICHE	9,60
CAHIER DE REVERIE LAPIN	9,60
CAHIER DE REVERIE LOSANGE	9,60
AFFICHE A COLORIER	7,00
TAMPONS AVEC ENCREUR	10,50
TOUPIE	2,20
<b>LIBRAIRIE ART</b>	
LETTRES DEGAS	9,75
ALMANACH DES GRANDS	9,20
REVES DE FEMMES VIRGINIA WOOLF	2,00
QUE JE VOUS AIME QUE JE TAIME	2,00
PETIT ALMANACH	9,20
L HISTOIRE DE LAPIN TUR TORONI NIELE	2,80
NOTES D UN PEINTRE MATISSE HENRI	10,50
JE NE S <sup>U</sup> IS CE QUE JE VOIS GIACOMETTI	4,50
L ART BRUT UN FANTASME DE DELAUAUX	13,00
L ART D AIMER LES PLUS COLLECTIF	2,00
LA VIE SECRETE DE SALVADOR DALI	12,50
LE DESIR ATTRAPE PAR LA QUEUE PICASSO	6,00
LE MUSEE IMAGINAIRE MALRAUX	13,10
LES MOUSTACHES RADA DALI	2,00
LETTRES A SON FRERE THEO VAN GOGH	12,90
MALRAUX FACE AUX JEUNES	2,00
MANIFESTES DU SURREALISME BRETON	8,30
L INTRANQUILLE GAROUSTE	6,90

FAIRE AVEC SES MAINS	5,10
JOURNAL DELACROIX	3,00
LA PEINTURE COMME POUSSIN	3,00
CELUI QUI VIENT LE COURRIER	4,00
LIVRET ILLUSTRE	4,50
ITINERAIRE D ART SINGULIER	1,00
REVOLTES MERVEILLEUX	25,00
CHAISSAC DUBUFFET	25,00
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00
ART BRUT MONNIN	15,50
ART BRUT M THEVOZ	40,00
L ART BRUT EMILIE CHAMPENOIS	9,00
LE GAZOULLIS DES ELEPHANTS	39,00
DES FOUS ET DES HOMMES AVANT L'ART BRUT	35,00
ATLAS France INSOLITE	34,90
LES BATISSEURS DE L IMAGINAIRE	65,00
GAUDI CHEVAL VIE CROISEE CHAZ.	4,00
ART BRUT MEIZELS BROCHE	39,95
ART BRUT MEIZELS RELIE	59,95
ITINERAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80
CHAZAUD GB/D	7,50
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00
L'ERMITE DE ROTHENEUF	6,50
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20
NIKKI DE ST PHALLE DANS LES TRACES DE GAUDI ET DU FACTEUR CHEVAL (p chazaud)	14,00
ITINERAIRE SPIRITUEL LEGER MATISSE CHAGALL LE CORBUSIER ( p chazaud)	10,00
L'ENIGME DE LA MANIE	16,20
ART BRUT DANCHIN	15,90
L ART BRUT EXISTE-T-IL	27,00
ENFERME MOI SI TU PEUX	23,00
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00
ARTENSION	6,90
ART BRUT AUX ORIGINES DE LA COLLECTION	45,00
GAUDI	9,99
ANDRE BRETON	4,60
LE JARDIN DES TAROTS. ACTE SUD	19,90
BOMARZO	19,90
GALERIE MYAWAKI	25,00
PETIT PIERRE	17,25
LE JARDIN DES TAROTS. ED. ULMER	32,50
LE CORBUSIER	29,00
GURLHIE	28,00
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00
BETES A MORPHOSES	18,00
PARADIS L TRUC	19,50
ROYAUME DE L ARTIFICE	24,50
COLLECTION ART BRUT	24,90

DARGER	30,30
NEK CHAND	40,00
LA FABULOSERIE	29,00
ART BRUT DANS LE MONDE	33,00
ART BRUT ABCD FLAMMARION	49,90
LE JARDIN DES TAROTS éditions chazand	27,00
NIKI LA REVOLTE	29,00
BROCHURE TAROTS	15,00
LES EXCENTRIQUES	30,50
ALOISE	32,00
BLACKSTOCKS	20,35
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50
LIVRE PRAS	35,00
AURELIEN FROMENT TOMBEAU IDEAL DE FERDINAND CHEVAL	8,00
DADA ART BRUT	7,90
RICHARD GREAVES ANARCHISTES	54,00
AQUARELLE EN DROME	19,00
ARC EN CIEL	36,00
GUIDE DROME DES COLLINES	13,00
HAUTERIVES EN AQUARELLE	9,99
GUIDE OFFICIEL	4,90
GUIDE PATRIMOINE DROMOIS	15,00
<i>PIERRES DE LA DROME</i>	22,00
<i>PATRIMOINE DE LA DROME</i>	24,00
GERTRUDE STEIN	27,00
DVD PALAIS PREVOST	15,00
<i>DVD BRUNIUS</i>	20,00
DVD NIKI	19,90
CD OBSESSIONISTE	9,95
DVD FILM	14,99
DVD + AFFICHE DU FILM	17,00
<b>LIVRES ENFANTS</b>	
JE SUIS UN ARTISTE	13,50
<b>ALICE AU PAYS DU FACTEUR CHEVAL</b>	<b>12,00</b>
LE GEANT QUI REVAIT ELAN VERT	14,95
LE PETIT CHEVAL BLEU ELAN VERT	14,20
Z'ANIMAUX BIZ'ART ELAN VERT	14,20
ARCHITECTURES D'ART BRUT	13,00
ART BRUT CHAT MUSEE	14,40
ART SANS SAVOIR	18,00
BD PALAIS	11,50
BESTIOLES D'ART BRUT	11,20
COLORIAGE JC de CASTELBAJAC	12,20
COLORI'ART ELAN VERT	13,50
CRÉE AVEC TES MAINS ET PIEDS	13,95
DUBUFFET PALETTE	18,00
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,90
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,50
JE VAIS T'AVALER TOUT CRU	19,80



LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00
MECHANT MECHANT	22,00
MERCI FACTEUR	14,20
MES TABLEAUX à HISTOIRES ELAN VERT	15,90
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90
PATATRAS	3,50
POMPIDOU ELAN VERT	14,20
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00
VEHICULES ART BRUT	12,00
ZIGOTO ELAN VERT	14,20
<b>LIVRES PALAIS</b>	
100 ANS 100 REGARDS	18,00
8 MANIERES DE REVER	15,00
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00
CAHIER TESTAMENT	5,00
CATALOGUE LA POSTE	7,90
CITATIONS MUSEE PALAIS	3,50
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50
COMBIER D	6,50
COMBIER GB	6,50
ESPRIT DU LIEU FR	6,50
ESPRIT DU LIEU GB	6,50
ESPRIT DU LIEU NL	6,50
HABITER UN PALAIS par JL PARANT	13,00
ILE DE Pâques	43,60
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00
LECTURE ESOTERIQUE	10,00
COMPRENDRE LE PALAIS	13,00
LIVRE BONCOMPAIN	13,60
LIVRE BORNE	7,00
LIVRE COURAT	36,60
LIVRE DENIZEAU	36,00
LIVRE MANSET	16,75
LIVRE PREVOST	55,00
PAROLES D'ARTISTE	6,50
PATRIMOINE	8,50
PREVOST RELIE	55,00
SABLE DES CHEMINS	16,00
GUIDE DES MAISONS DES ILLUSTRÉS	14,00
<b>MAISON</b>	
SET DE TABLE	6,60
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,50
MUG BESTIAIRE	8,90
MUG NOIR	8,90

MUG BLANC SILHOUETTE	7,00
TASSE A CAFE	6,80
MINI TASSE A CAFE BLANCHE SILHOUETTE	4,50
MUG MAGIC	9,00
SHOOTER	4,20
TIRE BOUCHON CHEVAL	9,50
DE silhouette	5,00
DE brouette	5,00
DE Palais décor autour	5,00
DE Buste	5,00
<b>PAPETERIE</b>	
AFFICHES DIROSA	6,50
AFFICHES HUMAIR	6,50
AFFICHES JC DE CASTELBAJAC	6,50
AFFICHES KENT	6,50
AFFICHES LATTIER	6,50
AFFICHES N ET B	2,00
AFFICHES FILM	4,00
AFFICHES SAMSOFY	6,50
AFFICHES NILS UDO	2,00
AFFICHES PALAIS COULEUR	2,00
AFFICHES PALAIS COULEUR	5,00
AFFICHES POULAIN	6,50
AFFICHES PRAS	6,50
AFFICHES RANCILLAC	6,50
AFFICHES SANFOURCHE	6,50
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50
AFFICHES TITOUAN	10,00
CARNET A5	5,00
CARNET BESTIAIRE	2,80
CARTES MINI VITRINE	4,80
CARTES POSTALES	0,60
CARTES POSTALES artistes	1,00
CARTES POSTALES Dozier	1,00
CARTES POSTALES enfants création	1,00
CARTES POSTALES Niki	1,00
CARTES POSTALES panoramiques	1,00
CARTES POSTALES prestige	1,00
CARTES POSTALES Titouan	1,00
CRAYON FIN BESTIAIRE	1,80
CRAYONS ANIMAL	6,00
CRAYONS ANIMAL AU DETAIL	1,80
CRAYONS ANIMAL RESINE	2,10
CRAYONS ANIMAL SAFARI	6,00
DESSIN CHARLELIE	20,00
DIGIGRAPHIE	300,00
ENVELOPPE	0,20
GOMME ANIMAL	4,50

GOMME OISEAU	4,50
POT A CRAYON	3,20
MAGNET DRAGON NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET RESINE	5,55
MAGNET CARRE SILHOUETTE	3,80
MAGNET FACTEUR	3,80
MAGNETS "chien"	3,80
MAGNETS "défense" noir	3,80
MAGNETS "défense" rouge	3,80
MAGNETS "entrée"	3,80
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80
MAGNETS PHOTOS	3,80
MAGNETS RONDS	4,80
MARQUE PAGE	0,50
<b>SIGNETS</b>	<b>3,00</b>
MARQUE PAGE 3 D	12,00
MARQUE PAGE TRENDY	6,00
MIROIR	4,80
POT CRAYONS	3,20
STYLO LUMIERE	4,60
STYLO BOULE	4,60
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,60
STYLO METAL	4,60
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur
TIMBRES France	selon tarif en vigueur
<b>TEXTILE</b>	
SACS PREMIUM	6,50
SACS SHOPPING	6,50
TEE SHIRT ADULTES	19,90
TEE SHIRT ENFANTS	14,90
CASQUETTE	10,00
<b>VENTES ADDI</b>	
LAMPES	5,50
MONNAIE DE PARIS	2,00
PORTE CLE GOUTTE	5,95
PORTE CLE ROND METAL	5,95
PORTE MONNAIE CLE N°11	4,40
PORTE MONNAIE CLE N°17	6,20
PORTE MONNAIE COULEUR	3,60
PORTE MONNAIE FLEUR N°11	4,40
PORTE MONNAIE FLEUR N°301	6,05
PORTE MONNAIE PELUCHE	8,50
EVENTAIL	4,50
BRIQUET	2,10

<b>PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO</b>	
AFFICHE BEN	2,50
CATALOGUE EXPO BEN	18,00
CATALOGUE ETRANGE	7,00
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SAC TOILE	4,50
MAGNET ARTISTE	3,80
BLOC CUBE	8,00
MINI BLOC	5,00
LA VIE NE S ARRETE JAMAIS	25,00
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00
C EST QUOI LA CULTURE	25,00
BEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	25,00
carte postale	0,60
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00
<b>OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO "CHEMA MADDOZ"</b>	
CHEMA MADDOZ LES REGLES DU JEU	34,00
CHEMA MADDOZ ANGLE DE REFLEXION	65,00
CHEMA MADDOZ BROCHURE	3,00
<b>OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO SAMSOFY</b>	
LE PETIT MONDE DE SAMSOFY	13,50
<b>OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO Mi</b>	
CARTE POSTALE ARTISTE	1,00
CATALOGUE Mi	5,00
AFFICHE Mi	12,00

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### **Délibération n°7 – Redevance de l'occupation du domaine public communal due par GRDF**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le décret N°2007-606 du 25 avril 2007 fixe les modalités d'instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) communale par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz.

De même, le décret N°2007-334 du 25 mars 2015 fixe les modalités d'instauration de la redevance provisoire d'occupation public (RODP Provisoire) communale par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution gaz pour l'année 2019.

Le calcul des deux redevances s'établit ainsi :

**Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de distribution de gaz pour l'année 2019**

Vu le taux retenu : 0,35 €/mètre

Taux de revalorisation : 1,04

Longueur de canalisation construite ou renouvelée au cours de l'année précédente : 77m  
**ROPDP 2019 =  $77 \times 0,35 \times 1,04$  soit 28 €**

**Au titre de l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019**

Longueur de canalisation à prendre en compte : 5 960 m.

Taux retenu : 0,035 €/mètre

Taux de revalorisation cumulé au 1/01/2019 : 1,24 %

**RODP 2019 =  $(0,035 \times 5\,960 + 100) \times 1,24$  % soit 383 €**

**Montant total dû : 411 €**

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

---

La séance est clôturée à 21 h 00.